

ASBL **SFPE – SEPS**,
(Association de Seniors de la Fonction Publique Européenne)
175 rue de la Loi, Bureau JL 02 40 CG39, BE-1048 Bruxelles
29, rue de la Science, Bureau SC29 02/22, BE-1049 Bruxelles
Enterprise N°: 806 839 565.
Tél: +32 (0)475 472470.
Email: info@sfpe-seps.be **Web** : www.sfpe-seps.be

Le 08.12.2018
AG/SC/1820

Résumé de l'Assemblée générale du 6 décembre 2018.

Au repos des Chasseurs

Avenue Charle-Albert, 11 1170 Bruxelles (Boitsfort) +32(0)26604672

Présences

Nombre de présents : 71.
Nombre de membres effectifs présents : 19 (Annexe 1)
Nombre de procurations valables : 7 (Annexe 1)
Le quorum est atteint : 26 sur 35.
Liste des membres effectifs en annexe 1.

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du compte-rendu de l'AG du 28 juin 2018.
3. Etat des comptes 2018 (bilan et approbation seulement en juin 2019).
4. Proposition de budget pour 2019.
5. Cotisations. Décision du paiement en janvier. Procédure
6. Décès - Nomination de nouveaux membres effectifs
7. Déclaration des revenus et des prestataires de service
8. Déclarations au Tribunal de Commerce – notification par l'AG du décès de Fabio Bolognese et de la prise de fonction de Marc Maes en tant que trésorier
9. Nouvelles déclarations obligatoires au Ministère de la Justice.
10. Section de Luxembourg.
11. Collaboration avec les syndicats.
12. Modification de l'accord de collaboration avec Afiliatys.
13. Divers : permanences et participation de la SEPS/SZFOE aux séminaires de préparation à la retraite.

Conclusions et décisions

1. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé

2. Approbation du compte-rendu de l'AG du 28 juin 2018

Approuvé

3. Etat des comptes au 30 novembre 2018

Rappel : Nomination du trésorier

Comme suite à la démission de Georges Distexhe au 31.12.2017 Marc Maes, administrateur, a été nommé trésorier au 31 mars 2018.

Georges Distexhe a maintenu son activité de trésorier jusqu'à fin mars afin de fournir le bilan 2017 et de répondre, si nécessaire, aux questions des vérificatrices aux compte et des membres du CA.

Comptes au 30.11.2018

Rubrique	Recettes	Dépenses
Total recettes-Budget ordinaire	29.451,72	
Total dépenses-Budget ordinaire		23.658,30
Solde provisoire - Budget ordinaire	5.793,42	
En banque au 30.11	54.742,88	
Frais d'avocat - Budget extraordinaire		8.204,68
Solde global	52.331,62	

4. Proposition de budget pour 2019

Au 27.11.2018, le solde des comptes est positif : plus de 7.000 € (compte Bruxelles et compte Luxembourg) (sans considérer la réserve de plus de 50.000 €)

La situation financière sera établie seulement au 31.12.2018 pour être examinée par les vérificatrices aux comptes et par le CA en février ou mars 2019 pour être présentée à l'AG de mai -juin 2019.

Budget 2019. Par analogie avec le budget ordinaire de 2018, et considérant les dépenses de 2018, le Budget ordinaire de 2019 est proposé comme suit :

a. Budget ordinaire

Recettes (€)	Budget 2018 28.06.2018	Proposition de Budget 2019
<i>Désignation</i>		
Cotisations (et dons)	24.000,00	24.000,00
Intérêts comptes bancaires	30	0,00
Participation des membres aux réunions d'info et A.G	8.550,00	9.000,00
Divers	150	0,00

Total recettes	32.730,00	33.000,00
-----------------------	------------------	------------------

Dépenses (€)	Budget 2018	
<i>Désignation</i>		
Fonctionnement		
Abonnement liaison internet - ADSL (1)	1.300,00	1.300,00
Frais Postaux strictement liés au bon fonctionnement de l'association (3)	500,00 €	700,00
Frais et déplacements pour réunions autres que Info et AG		100,00
Forfait bénévoles (secrétariat)	2.000,00	1.000,00
Charges administratives (assurances, taxes, ...)	2.500,00	2.500,00
Gestion Site Internet - Support Informatique	400	400,00
Divers	700	700,00
Total fonctionnement	7.400,00	6.700,00
Equipement		
Matériel de bureau, papier, copies, fournitures informatiques	1.000,00	2.000,00
Equipement informatique (site Internet) *	3.000,00	3.000,00
Total équipement	4.000,00	5.000,00
Actions SEPS-SFPE		
Communication (y compris Bulletin et envois postaux de documents divers tels que vade- mecum, information sur les assurances, brochure juridique...demandés expressément par les membres (2)	1.000,00	1.000,00
Téléphone (1)	1.300,00	1.300,00
Réunions Info et AG	11.150,00	12.000,00
Autres réunions, conférences, cotisations Groupes externes	3.000,00	3.000,00
Séminaires de préparation à la retraite – Commission et Conseil (Brux, Lux, Ispra)	2.000,00	2.500,00
Réunions avec les CCP, Comités/groupes paritaires.	0	100,00
Frais avocats (voir budget extraordinaire)	500	250,00
Total Actions SEPS-SFPE	18.950,00	20.150,00
Total Dépenses	30.350,00	31.850,00

Solde / Réserve	2.380,00	1.150,00
------------------------	-----------------	-----------------

* reporté de 2018 à 2019 (si doit être réalisé)

b. Budget extraordinaire

Frais d'avocat

Désignation	Montant prévu (€) en 2018
Adaptation salariale 2011 et 2012	PM
Surtarification des frais médicaux	3.000
(Reprise progressive du travail)	(2.000)
Total	5.000

A prélever sur la réserve

L'Assemblée approuve la proposition de budget pour 2019.

5. Cotisations. Décision du paiement en janvier

La proposition retenue par le CA du 28 février est de demander la cotisation en janvier, sachant que :

- Qui s'inscrit à la SEPS/SFPE après le 30 juin, est inscrit pour 18 mois sans recevoir l'appel en janvier de l'année suivante mais bien en janvier de l'année successive
- Qui s'inscrit avant le 1^{er} juillet recevra un nouvel appel à cotisation en janvier de l'année suivante.

Le CA a fixé les dates du 30 juin et 1^{ER} juillet comme dates pivots.

Exemple : qui s'est inscrit à la SEPS avant septembre 2018 est en ordre de cotisation jusqu'en janvier 2020.

Cette nouvelle règle est communiquée à tous les membres à l'occasion des Bulletins de juin, d'octobre et de décembre 2018.

L'appel à cotisation sera envoyé en tant que lettre séparée avec le Bulletin de décembre / janvier 2018. Cette lettre dans l'enveloppe du Bulletin sera imprimée sur papier de couleur afin d'éviter qu'elle ne passe inaperçue dans l'enveloppe.

L'Assemblée approuve la nouvelle réglementation pour le paiement des cotisations

6. Décès et nomination de nouveaux membres effectifs

Plusieurs membres effectifs sont décédés depuis juin 2017 ;

L'assemblée enregistre le décès de Fabio Bolognese survenu le 10 octobre 2018.

Le CA considère qu'il faudrait au minimum 40 membres effectifs pour gouverner l'association.

Un appel aux volontaires, lancé à ce sujet en 2017 est répété :

Les membres effectifs décident des grandes lignes du fonctionnement de la SEPS. Ce sont les électeurs officiels pour tout ce qui concerne les affaires statutaires et budgétaires de l'association.

ARTICLE 7 - Catégorie des Membres

Les membres effectifs sont les membres fondateurs, les membres d'honneur, les membres du Conseil d'administration et les membres nommés comme membre effectif par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Les membres effectifs s'engagent à participer aux Assemblées générales (ou à donner une procuration) et aux procédures écrites.

Ils déclarent qu'ils s'intéressent à la gestion de l'Association. ...

Pour mieux représenter la diversité de nos membres, un plus grand nombre de membres effectifs serait souhaitable. Actuellement il reste seulement 35 membres effectifs. Qui peut et désire consacrer quelques heures par an en assemblées générales est invité à le signaler au secrétariat.

L'engagement des membres effectifs est donc simple et réduit : suivi de la vie de la SEPS afin de pouvoir voter en connaissance de cause ; participation aux Assemblées générales ou donner une procuration à un membre présent à ces réunions.

En réunion les membres suivants ont été nommés membres effectifs :

Jean-Pierre Sabsoub, Nadine Froment, Jacques Delincé, Jean-Marie Cousin, Jean-Louis Collin, Pinuccia Corda, Fernando Fatti, Zéline Santos-Fonseca.

Note : Jean-Marie Cousin est invité par Gina Dricot à faire partie du CA. Il est bien venu et peut être coopté dès la prochaine réunion.

7. Déclaration des revenus de l'ASBL

La déclaration est faite par un expert fiscal sur la base des documents du trésorier.
Le coût de ce service est inférieur à 300 € et est accepté par la CA et l'AG.

8. Déclarations au Tribunal de Commerce / Moniteur belge

1. Comptes 2017

2. **Déclarations au Tribunal de Commerce – modification du CA : notification par l'AG du décès de Fabio Bolognese et de la prise de fonction de Marc Maes en tant que trésorier**

9. Déclarations obligatoires au Ministère des finances.

Déclaration de toutes les généralités de tous les membres du CA au nouveau registre des bénéficiaires effectifs (UBO – Ultimate Beneficial Owner) – Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces.

Les informations nécessaires pour chaque membre du CA sont les suivantes :

Nom, prénom ; date de naissance ; nationalité(s) ; adresse complète de résidence ; date de nomination ; numéro de registre national ; catégorie de bénéficiaire effectif (administrateur)

Toute modification du CA doit être communiquée endéans le mois.

En principe, le secrétariat dispose de ces données mais il faut les mettre à jour le cas échéant.

Introduction de ces données doit se faire suivant une procédure informatique du Ministère par un administrateur nommé et enregistré comme gestionnaire.

La SEPS/SFPE espère pouvoir confier cette tâche souvent fastidieuse à un prestataire de service comme pour la déclaration des revenus. Accord du CA et de l'AG

10. L'antenne SEPS/SFPE au Luxembourg

Le CA décide que tant que l'antenne de Luxembourg n'a pas son indépendance, on ne parle pas de section.

Jean-Louis Cougnon est absent pour cause de maladie. Il doit tenir compte d'une difficulté interne qui perturbe/retarde l'organisation de l'antenne.

Il a bien l'intention de faire un appel à « candidatures » pour constituer un groupe de gestion / support « SEPS/SFPE Luxembourg ». Cet appel se fera probablement suite à la réunion de l'AG. Il sera lancé soit par Jean-Louis.

Pour rappel : nous avons, à Luxembourg, le bureau et le compte en banque.

11. Convention avec les syndicats pour une collaboration et une «affiliation conjointe»

L'accord de collaboration est obtenu avec la FFPE CE, la FFPE Conseil de l'UE ; Save Europe

Accord de principe avec R&D mais la discussion doit continuer (après les élections du CLP Commission), pour la signature R&D global ou seulement CE et pour la participation de la SEPS/SFPE à l'Alliance. En fonction de la forme de participation à l'Alliance, une discussion devra être faite avec les syndicats à Luxembourg.

La SEPS/SFPE garde cependant toute son autonomie et est indépendante des syndicats comme des Institutions.

Sur la base de cette collaboration, la SEPS/SFPE est régulièrement invitée aux réunions de dialogue social.

Comme suite à la discussion, il apparaît que le moment est venu pour une nouvelle tentative de contact avec le Commissaire Oettinger pour lui demander de considérer la population des 25.000 retraités.

Une lettre et une demande d'entrevue seront préparées avant Noël.

12. Relations avec Afiliatys

La SEPS/SFPE ne mènera plus le groupe assurances d'Afiliatys à partir du 01.01.2019.

Serge Crutzen arrête ses activités « Assurances » au sein de l'ASBL Afiliatys. Cette activité est devenue une véritable mission de courtier en assurances. Elle sera probablement reprise par un nouveau help desk d'Allianz Care¹ dès le début 2019, en relation avec le nouveau contrat cadre 'Hospi Safe' en préparation entre Afiliatys et Allianz Care (Annexe 3)

Le président SEPS/SFPE reste cependant administrateur d'Afiliatys.

¹ Allianz Care est la branche 'Santé' d'Allianz Partners

La collaboration avec Afiliatys devient donc plus « légère ». Elle concernera des actions précises et limitées, par exemple, le conseil ou l'expertise dans certains domaines et le support à certaines activités caritatives telles que la St Nicolas.

Pour cette fête de la St Nicolas, Gina Dricot gère les bénévoles et l'organisation en relation avec Larissa Staar.

13. Permanences

La permanence est organisée par Patrizia De Palma. Elle est basée sur 7 personnes et couvre les mardis et les jeudis.

Mardi : Patrizia De Palma ; Giustina Canu

Jeudi: Helen James, Nadine Froment

En fonction des nécessités: Filomena Paolone; Anna Giovanelli; Nicoletta Flessati.

Les permanences au téléphone (7 jours / 7) sont assurées par 4 personnes : Serge Crutzen, Nadine Froment ; Helen James ; Brigitte Pretzenbacher.

Il conviendrait de trouver quelques bénévoles en plus pour renforcer ces permanences et les assurer pendant les périodes de vacances.

Un nouvel appel a été fait en réunion – réponse immédiate de Pinuccia Corda pour le téléphone.

14. Séminaires de préparation à la retraite

Les séminaires de préparation à la retraite et les conférences de midi demanderont en 2019 :

- 24 présentations de la SEPS/SFPE (12 en FR, 12 en EN)

- 30 présentations des assurances santé complémentaires en général (FR, EN, Brux, Lux, Ispra) et réponses aux questions (ce qui implique une mise à jour constante)

Il est probablement avantageux de garder ces actions comme « corvées » SEPS/SFPE. Elles nous font connaître et amènent de nouveaux membres (même si la DG HR veut que ce soit neutre !). Il est cependant nécessaire de partager cette charge entre plusieurs membres de la SEPS/SFPE. L'appel aux bénévoles n'a pas donné grand-chose (2 personnes) et la formation est lourde à organiser et à suivre. Il faudrait plus de candidats.

Un nouvel appel a été fait le 6 décembre et un après-midi de formation (intensive) sera organisé au N 105 pour les deux sujets : SEPS et assurances en général. Cet appel sera à nouveau adressé aux membres effectifs. Les dates proposées sont les 24 janvier et 7 février à 14h00 au « Nerviens 105 ».

La discussion au sujet des assurances Hospi Safe (Afiliatys) et Gros risques (AIACE) a montré combien ce sujet des assurances santé complémentaires est « compliqué » à expliquer !

15. Annexes

Nicole Caby, Secrétaire

Serge Crutzen, Président

Annexe 1

Liste des membres effectifs

- **Membres effectifs au 30.06.2018**

Serge Crutzen ; Brigitte Pretzenbacher ; Hendrik Smets ; Philippe Bioul ; Anna Giovanelli ; Nicole Caby ; Pierre-Philippe Bacri ; Giustina Canu ; Patrizia De Palma ; Gina Dricot ; Mitsou Entringer ; Annie Lovinfosse ; Marc Maes ; Antonio Pinto Ferreira; Yasmin Sözen ; Rosalyn Tanguy, Myriam Toson ; Tine Schmale ; Filomena Paolone ; Aliny Bruyendonck ; Ingrid Nardone ; Helen James ; Petrus Kerstens ; Yves Crutzen ; Philippe Jehenson ; René Goyer ; Marisa Arban ; Marie Dubois ; Idalina d'Aguiar ; Sylviane Terrando ; Marie-France Huppertz ; Jacqueline Fockedeey, Monique Breton, Jean-Louis Cougnon

+ Jean-Pierre Sabsoub (doit être confirmé par l'AG)

- Membres présents à l'AG : en Bolt.
- Procurations données par les membres : soulignés.

- **Ont été nommés par l'AG du 06.12.2018**

Jean-Pierre Sabsoub, Nadine Froment, Jacques Delincé, Jean-Marie Cousin, Jean-Louis Collin, Pinuccia Corda, Fernando Fatti, Zélanda Santos-Fonseca.

- **Nombre total 07.12.2018 : 43**

Annexe 2

Convention de collaboration entre les Seniors de la Fonction Publique Européenne (SEPS-SFPE) et la FFPE Commission européenne.

La FFPE Commission européenne, ASBL, dont le siège est établi à B-1049 Bruxelles, rue Joseph II, 70, ici représentée conformément à ses statuts par Pierre-Philippe Bacri, Président et ayant le statut d'une OSP représentative de la Commission européenne, dénommée ci-après FFPE

et

L'Association des Seniors de la Fonction Publique Européenne, ASBL, ci-après dénommée « SEPS-SFPE », représentée par Serge Crutzen, Président,

ONT CONVENU CE QUI SUIT:

1. Tout adhérent de la FFPE âgé d'au moins de 55 ans peut s'inscrire gratuitement à la SEPS-SFPE en tant que membre adhérent.

2. La SEPS-SFPE fournit à la FFPE :

- une copie du Bulletin trimestriel pour chaque adhérent qui s'est inscrit auprès de la SEPS-SFPE.

- un accès aux autres publications de la SEPS-SFPE et accorde à la FFPE la possibilité de les distribuer au personnel de l'institution qu'elle représente par le moyen qu'elle choisit;

- un accès pour les responsables syndicaux et les adhérents inscrits aux réunions d'information que la SEPS-SFPE organise.

3. En retour, la FFPE s'engage à :

- inviter la SEPS-SFPE à participer aux réunions syndicales sur toute question qui la concerne de par ses Statuts;

- inviter la SEPS-SFPE à les accompagner, ou les représenter aux réunions de dialogue social et de concertation où les règlements qui sont discutés concernent également les retraités partout où c'est possible;

- mettre ses moyens de communication à la disposition de la SEPS-SFPE, aussi dans le but d'offrir une meilleure visibilité à la SEPS-SFPE au sein de la Commission européenne.

4. La SEPS-SFPE et la FFPE s'engagent aussi à échanger toute information utile.

5. Les deux associations s'engagent à protéger les données personnelles contre toute diffusion et à ne pas les communiquer, sauf obligations prévues par la loi ou démarche effectuée à sa demande dans les limites de l'objet social de l'Association

6. Le présent accord est conclu pour une période d'un an et peut être reconduit tacitement. Il peut faire l'objet d'une demande de révision ou d'une résiliation par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis de trois mois.

Bruxelles, le 26.06.2018

(Signé)

Pierre-Philippe Bacri
Président FFPE Commission

(Signé)

Serge Crutzen
Président SEPS/SFPE

Annexe 3

Evolution de l'assurance Hospi Safe (Afiliatys)

a. Changement d'assureur pour couvrir la police Hospi Safe.

Le contrat cadre qui gouverne l'assurance santé complémentaire au RCAM, Hospi Safe (Cigna-Allianz BE – anciennement Van Breda Int – BCVR 8672) se termine le 31.12.2019.

Un appel d'offres a été lancé par Afiliatys fin février pour assurer la continuité de l'assurance santé complémentaire, Hospi Safe, pour les 24.000 assurés.

La clôture de l'appel a eu lieu fin avril. Trois administrateurs d'Afiliatys ont analysé les offres en mai 2018 et le Conseil d'Administration d'Afiliatys a pris une décision le 19 mai 2018 qui a été proposée à l'Assemblée générale d'Afiliatys le 3 juillet 2018 pour être communiquée aux intéressés le 9 juillet 2018 :

La police Hospi Safe reste ET RESTERA l'assurance proposée par Afiliatys. Cependant, sa gestion changera après le 31 décembre 2019 : Allianz Care² reprendra cette assurance et tous les affiliés le 01.01.2020.

Jusqu'à la fin de l'année 2019, Cigna reste en charge : <https://www.eurprivileges.com/fr/hospitalisation-active-staff>

² Allianz Care (AWP Health and Life) Allianz Partners, Place du Samedi, 1, BE-1000 Brussels

b. Améliorations de la police Hospi Safe

A partir du 1er janvier 2020, la police Hospi Safe sera complétée par une option qui ne couvre pas les accidents afin d'éviter tout chevauchement avec l'assurance accident proposée par l'AIACE aux retraités. Hospi Safe se déclinera donc en trois options :

1. **Hospi Safe Maladie et Accident** : couvrant, en complément au RCAM, les hospitalisations et ce qui s'y rapporte suite à une maladie ou à un accident. Cette option correspond à la police actuelle « Hospi Safe ».
2. **Hospi Safe Maladie** : couvrant, en complément au RCAM, les hospitalisations et ce qui s'y rapporte suite à une maladie avec exclusion des hospitalisations suite à un accident.
3. **Hospi Safe Plus** : couvrant, en complément au RCAM, les hospitalisations et ce qui s'y rapporte suite à une maladie ou à un accident, les visites médicales, les médicaments prescrits, l'imagerie médicale, les soins ambulatoires, les soins dentaires, optiques, de l'ouïe, les prothèses externes et appareils médicaux, ...

Le contrat cadre géré par Afiliatys, propose en outre des améliorations importantes (en particulier pour les collègues proches de la retraite) :

- Il n'y aura **plus de questionnaire médical**.

- La **souscription peut se faire jusqu'au jour du départ en retraite**.

- Il y a un **parallèle strict entre les règles RCAM et celles de l'assurance complémentaire**. Par exemple, cette dernière suit la règle de la couverture de l'enfant handicapé à charge après 26 ans ainsi que le remboursement des cures thermales

HOSPI SAFE Hospitalisation MALADIE et ACCIDENT

Allianz Care – en 2020 → 2025

Age	0-2	3-18	19-35	36-50	51-60	61+
Prime annuelle (€)	0,00	72,33	86,78	130,15	173,56	242,99

Cigna - Actuellement:

0-2 ³	3-18	19-35	36-50	51-60	61-67	67+
0	66	79	119	158	198	264

HOSPI SAFE hospitalisation MALADIE (sans l'option accident)

Allianz Care – en 2020 → 2025

Age	0-2	3-18	19-35	36-50	51-60	61+
Prime annuelle (€)	0,00	52,51	64,21	96,15	128,32	178,41

Offre actuelle AIACE : MALADIE (sans l'option accident) pour retraités
(à comparer à 61+, ci-dessus mais avec limitations : max ce que rembourse le RCAM)

³ Enfants jusqu'à 2ans couverts gratuitement depuis le 01.021.2015.

(Primes ajustables chaque année)	Gros risques (sans couverture soins accidents)
Sans franchise	213
Avec franchise de 100 €	185

HOSPI SAFE PLUS hospitalisation et soins ambulatoires, médecins; médicaments, soins dentaires, optiques, ...

Allianz Care – en 2020 → 2025

Age	0-1	2-18	19-35	36-50	51-60	61+
Prime annuelle (€)	0,00	525,07	642,07	961,51	1283,20	1784,13

Cigna - Actuellement

0-2	3-18	19-35	36-50	51-60	61-67	68 +
373	475	580	870	1160	1436	1924

Note : l'offre de Cigna pour 2020 à 2025 pour ces trois versions de Hospi Safe est systématiquement plus élevée que celle d'Allianz Care.